

**Pétition**

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève

**Des moyens pour le vélo :  
Pour que l'Etat respecte la volonté du Peuple et l'initiative 144**

Le 15 mai 2011, le Peuple genevois acceptait l'initiative 144 pour la mobilité douce. Celle-ci prévoit que l'Etat dresse un plan directeur de la mobilité douce et aménage dans un délai de 8 ans (soit d'ici 2019) :

- des pistes cyclables continues, directes et protégées du trafic motorisé ;
- des stationnements vélos sécurisés et abrités des intempéries ;
- des traversées piétonnes sûres ;
- des carrefours conçus pour encourager la mobilité douce.

PRO VELO Genève et l'ensemble des utilisateurs des deux roues non motorisés constatent que, plus de trois ans après son adoption, seule une petite partie des travaux exigés par l'initiative a été réalisée car **aucun budget spécifique n'a encore été adopté par l'Etat pour mettre en œuvre la volonté populaire.**

**PRO VELO Genève demande instamment aux députés du Grand Conseil, quelle que soit leur couleur politique, de voter sans délai un crédit total de 20 millions de francs pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017.** Cette somme est le strict minimum afin d'aménager enfin les points noirs de la circulation cycliste dans le canton. Pistes inexistantes, discontinues, simples bandes de marquage donnant un faux sentiment de sécurité, les exemples sont nombreux et bien connus du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture. Genève est avant-dernière dans le classement des « Villes cyclables » de PRO VELO Suisse.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	désire être informé-e

A retourner à : PRO VELO Genève, Bd Carl-Vogt 7, 1205 Genève  
Délai : 30 septembre 2014